

Dispositions réglementaires des espaces verts

Afin que les parcs restent des lieux de plaisir et de délasserement pour toutes et tous ainsi que pour leurs riverains, des règles d'usage précises ont été édictées par la Municipalité et le Conseil communal. En voici les principaux éléments :

La tranquillité publique doit être respectée.

Toute atteinte à la flore et à la faune ainsi qu'au mobilier est interdite.

L'usage des grills jetables sur les pelouses et le mobilier est interdit. Les grills déjà installés sont à utiliser de préférence.

Le camping et les bivouacs sont strictement interdits.

L'utilisation de pétards et de feux d'artifice est interdite.

L'emploi d'appareils de diffusion sonore amplifiée par haut-parleurs de forte puissance est interdit sauf dans le cas de manifestations dûment autorisées.

Les déchets doivent être emportés ou déposés dans les poubelles. Le tri sélectif doit être respecté lorsqu'il est en place.

Les jeux collectifs de ballon, de badminton, etc. sont tolérés s'ils ne nuisent pas à la tranquillité des autres utilisateurs.

Les chaussures à crampons sont interdites.

La circulation des véhicules à moteur est interdite dans les parcs.

La pratique du slackline est autorisée mais uniquement dans certaines conditions afin d'éviter de porter préjudice aux arbres. La pratique est ainsi autorisée sauf pendant la période de la montée de la sève, à savoir du 1^{er} mars au 31 mai de chaque année. Les arbres servant de support feront au minimum 40 cm de diamètre; l'écorce et la sangle doivent être séparées par une protection; la sangle doit avoir une largeur minimale de 5 cm et être fixée jusqu'à 60 cm du sol.



Plus d'infos :

Service des parcs et domaines | Tél. 021 315 57 15 | www.lausanne.ch/nature
Police de Lausanne | www.lausanne.ch/police

Ensemble, agissons contre le littering !

La population lausannoise vit et évolue dans un environnement urbain de grande qualité grâce notamment à ses espaces verts. Attractifs et conviviaux, ils sont soumis à une pression grandissante, engendrant un certain nombre de déprédations. Pour faire face à ces nuisances, un éventail de mesures a été pris pour garantir une meilleure qualité de vie dans les parcs.

Des parcs plus propres et plus sûrs

Lausanne est une des villes les plus vertes d'Europe. Elle dispose de nombreux parcs publics, promenades et jardins de grande qualité. Pour mieux entretenir, protéger et valoriser ces espaces verts, plusieurs mesures ont été prises:

- renforcement des tournées de nettoyage
- augmentation du nombre de poubelles
- actions incitant les usagers à mieux respecter les espaces verts
- collaboration avec la police, en particulier la brigade cycliste, dès le mois d'août 2015

Des déchets qui coûtent cher

Selon l'étude « Le littering a un coût » publiée en 2011 par l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), le montant annuel pour le nettoyage des détritres en Suisse se monte à 144 millions de francs à la charge des communes.

Soulignons que ces montants sont constitués de deniers publics, financés par la population. Si chacun visait les poubelles, cet argent pourrait être aisément consacré à d'importants projets prioritaires aux collectivités : rénovation d'écoles et renforcement des structures d'accueil pour les enfants, construction de places de jeux et de skate parcs, ou encore développement d'infrastructures sportives.

Et vous, il en est où, votre littering ?